



La lutte contre le dopage

La lutte contre le dopage est une obligation nationale et à l'international afin de préserver tout d'abord la santé des sportifs, mais également le Franc jeu.

Chaque acteur directement concerné, c'est-à-dire le sportif et son encadrement doit être conscient, notamment des **trois points évoqué ci-dessous**.

Notez qu'un Educateur antidopage est amené à intervenir auprès des sportifs listés dans un souci pédagogique sur ce sujet.

Point 1/ Les VRAD Les violations des règles antidopage.

Concernant le sportif seulement, elles sont de quatre ordres :

- Présence de substance interdite dans l'échantillon du sportif ;
- Usage ou tentative d'usage ;
- Soustraction ou refus ;
- Les manquements aux obligations en matière de localisation ;

Concernant le sportif et son entourage, les VRAD sont de sept ordres :

- Administration ou tentative d'administration ;
- Possession ;
- La complicité ;
- Menaces, intimidation ou représailles pour décourager des signalements ;
- Falsification ou tentative de falsification (contrôle) ;
- Trafic ou tentative de trafic ;
- Association interdite.

Point 2/ Les AUT Autorisation d'usage à des fins thérapeutique.

Si vous devez suivre un traitement médical contenant une ou plusieurs substances interdites

- Faites une demande d'AUT.

La demande complète d'AUT doit être signée par le sportif ET le médecin et envoyée dès que possible avant le début de la compétition.

PRÉCISER au professionnel de santé que vous êtes sportif(ve)s et soumis aux règles antidopage.

VERIFIER tout médicament acheté en vente libre sur medicaments.afld.fr (ce site permet de rechercher le caractère interdit ou non d'un médicament ou d'un ingrédient le constituant).

CONSULTER un professionnel de santé avant de vous procurer vous-même des médicaments.

Si vous devez suivre un traitement médical contenant une ou plusieurs substances interdites, alors faites une demande d'AUT.

Dans certains cas, il pourra être possible de faire une demande d'AUT rétroactive.

Point 3/ La procédure de contrôle du dopage

Il existe 8 étapes relatives à cette procédure. Cela commence par...

- 1/ La notification du contrôle directement au sportif par l'agent de contrôle (ACD) assermenté.
- 2/ Accueil au poste de contrôle du dopage.
- 3/ Choix d'un kit de prélèvement d'échantillon.
- 4/ Observation de la miction par un ACD du même sexe.
- 5/ La quantité de 90 ml d'urine minimum est requise.
- 6/ Répartition de l'échantillon sur deux kits séparés.
- 7/ Mesure de la densité urinaire (après la quantité, voici la qualité).
- 8/ Signature du formulaire et observations (s'il y a lieu).

Ci-dessous, différents liens avec du contenu sur le dopage qui pourront servir en fonction de votre situation.

Site de l'AMA : <https://www.wada-ama.org/fr/ressources>

Plaquette AFLD : <https://ressources.afld.fr/outils-prevention-education/>

Plateforme ADEL : <https://ressources.afld.fr/la-plateforme-adel>
<https://adel.wada-ama.org/learn>

Contenu sur les AUT et Liste des Substances Interdites : <https://ressources.afld.fr/liste-des-substances-et-methodes-interdites/>

Contenu sur l'usage du cannabis : <https://ressources.afld.fr/cannabis-et-cannabidiol-cbd/>

Contenu sur les AUT : <https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/> (site de l'AFLD)
<https://www.wada-ama.org/fr/sportifs-et-personnel-dencadrement/autorisations-dusage-des-fins-therapeutiques> (site de l'AMA)

Site du Ministère des Sports : <https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/agir-contre-le-dopage/>

Boîte à outils du site du Ministère des Sports : <https://www.sports.gouv.fr/ethique-integrite/agir-contre-le-dopage/boite-a-outils/>

Divers documents et vidéos relatifs à une campagne de sensibilisation sur le dopage accidentel lié à la prise de médicaments et de compléments alimentaires à l'attention des sportifs et de leur entourage (documents et vidéos à télécharger pour pouvoir ensuite les mettre sur le nouveau site) : [https://www.cespharm.fr/prevention-sante/Catalogue/\(theme\)/40265/\(offset\)//prevention-sante/Catalogue?theme=40265&offset=prevention-sante%2FCatalogue&page=1](https://www.cespharm.fr/prevention-sante/Catalogue/(theme)/40265/(offset)//prevention-sante/Catalogue?theme=40265&offset=prevention-sante%2FCatalogue&page=1)

Divers contenus de prévention et de sensibilisation pour le sportif (site de l'AFLD) : <https://sportifs.afld.fr/> ---> Concerne le comportement que doit avoir un sportif responsable, le contrôle antidopage et la localisation.